

Règlement du concours photo 18-30 ans
70^{ème} anniversaire de Moselis
Vous êtes bien chez vous ? Montrez-le !

Article 1 – Objet du règlement

Moselis, bailleur social du département de la Moselle sis 3 rue de Courcelles 57071 Metz La Grange aux Bois, organise, du 1^{er} septembre 2019 au 15 octobre 2019 inclus, un jeu gratuit à l'attention de ses locataires âgés de 18 à 30 ans, dans le cadre de son 70^{ème} anniversaire.

Article 2 - Conditions de participation au jeu

Le/la participant(e) doit être âgé(e) entre 18 et 30 ans à la date du 31 décembre 2019 et être titulaire principal(e) d'un bail Moselis. Les membres du personnel de Moselis sont exclus de ce concours.

Pour participer au concours, il suffit de réaliser une photo en couleur ou en noir & blanc sur le thème « Vous êtes bien chez vous ? Montrez-le ! », tel qu'indiqué dans le n° 68 du magazine locataires *Mieux vivre*.

Le/la participant(e) doit impérativement figurer sur la photo. Il/elle peut être accompagné(e) des personnes vivant dans son logement.

Toutes les pièces du logement sont acceptées. L'objet de la photo peut être une pièce entière ou un détail. La photo ne peut concerner que le logement du participant/de la participante.

Une seule photo sera acceptée par participant. Les photos contraires aux bonnes mœurs seront refusées.

La photo est à envoyer par mail avant le 15 octobre 2019 à minuit à communication@moselis.fr
Il est impératif de préciser dans le corps du mail sa date de naissance et ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

Les candidatures comportant des coordonnées incomplètes seront éliminées du concours.

Article 3 – Lauréat(e)

La photo gagnante sera désignée par un jury composé de 3 personnes choisies parmi les représentants des locataires de Moselis et les collaborateurs de Moselis. Le jury se basera sur 3 critères : le respect du thème, l'appréciation artistique, l'originalité.

La personne gagnante sera prévenue par mail des modalités pour obtenir son lot.

Le nom du gagnant/de la gagnante sera communiqué sur le site www.moselis.fr et dans le magazine locataires *Mieux vivre*.

Si le lot n'est pas réclamé dans un délai de 60 jours à la date d'information, il demeurera la propriété de Moselis.

Article 4 - Dotation

Le gagnant/la gagnante se verra remettre un kit composé d'un appareil photo Instax Mini 9 et de ses accessoires (housse, films, lentilles de couleur, cadres, ...), d'une valeur totale de 175 €.

Article 5 - Droit à l'image

Les participants autorisent Moselis à faire figurer dans ses publications, son site internet, ses réseaux sociaux et dans la presse leur nom, prénom, âge et adresse, la photo ayant été présentée pour le concours et les éventuelles photographies réalisées lors de la remise de prix, sans que cela leur confère un droit, une rémunération ou un avantage particulier.

Article 6 - Respect des libertés

Moselis traite vos données dans le cadre de ce concours. Les destinataires de l'information sont les collaborateurs de Moselis. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de retrait portant sur les données vous concernant :

- par courrier postal à DPO Moselis/Actecil – 3 rue de Courcelles – BP 25040 - 57071 Metz Cedex 3
- ou par courrier électronique à dpo.actecil@moselis.fr,

en joignant un justificatif d'identité en cours de validité.

Article 7 - Publication du règlement du concours et modifications éventuelles

Le règlement du jeu est consultable sur www.moselis.fr.

Moselis se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s) sera publié sur www.moselis.fr.